

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DFA 9 Indemnisation d'un tiers, 19 rue des Roses – Paris 18ème pour la remise en état de son logement endommagé par des infiltrations d'eau dues à la présence d'un panneau d'affichage publicitaire municipal.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation d'un tiers, 19 rue des Roses – Paris 18ème pour la remise en état de son logement endommagé par des infiltrations d'eau dues à la présence d'un panneau d'affichage publicitaire municipal.

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'indemnisation de Mme X, 19 rue des Roses – Paris 18ème pour la remise en état de son logement endommagé par des infiltrations d'eau dues à la présence d'un panneau d'affichage publicitaire municipal ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 65888, rubrique P02003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO